



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

HÉRAULT

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

DE CONDUCTEUR DE TAXI

Montpellier, le 11/03/2024

LISTE DES CANDIDATS NON ADMIS TAXI

Session du 04 au 08 mars 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge, de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Facturation et utilisation des équipements spéciaux »	Note globale
327660	1/2	2/10	3/5	1,5/3	7.5/20
395883	1/2	5/10	1/5	1/3	8/20
0000370457TE1	1/2	5/10	3/5	1/3	10/20
363704	/2	/10	/5	/3	Ajourné
387236	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000373807PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
362564	/2	/10	/5	/3	Ajourné
395880	/2	/10	/5	/3	Ajourné
265363	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000360292PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné

0000362978PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
385819	/2	/10	/5	/3	Ajourné
0000126500PE1	1/2	4.5/10	2.5/5	2/3	10/20
0000354033PE1	/2	/10	/5	/3	Ajourné
000075431PE2	/2	/10	/5	/3	Ajourné

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.

